

Règlement

Le CMI-VINAY organise la 4ème édition de la course pédestre «la Saga de la Noix» à Vinay (38), samedi 19 novembre (marche & rando) & dimanche 20 novembre 2022 (trail)

Article 1– ACCES

- Par le train en arrivant en Gare de Vinay
- Par la route : sortie autoroutière A49 Vinay puis suivre la direction de Vinay
- Par le car : liaisons routières depuis Saint-Marcellin ou Grenoble, Voiron,

Article 2– LIEU DU DEPART DE L'EPREUVE

Le dimanche depuis le site du Grand Séchoir, Musée de la Noix, 705 route de Grenoble à Vinay.

Article 3- LE CIRCUIT

Le parcours en boucle sera vallonné et balisé, essentiellement sur sentiers et chemins (14km, dénivelé positif/négatif 500m), évitant les routes. Le circuit Enfants reste dans le parc du Grand Séchoir.

Article 4 : - LE CHRONOMETRAGE :

- Effectué avec un système de puces électroniques sur le dossard.
- Edition des résultats en direct sur le site du chronométreur
- Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° dossard / Nom / Temps / Place
- Extraction des résultats au format Logica (format requis par la fédération FFA)

Article 5 - CONDITION D'INSCRIPTION

Course à pied en nature, en individuel à allure libre, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licenciés ou non licenciés FFA, dans les catégories Junior, Espoir, Senior et Master.

Licenciés : Licence F.F.A (Titulaire d'une licence Athlé Compétition, d'une licence Athlé Running, d'un Pass' Running), **Ou** d'une Licence de fédération accréditée par le nouveau règlement FFA au jour de la course.

Non licenciés et Etrangers (même licenciés dans leur pays) : Conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999, pour obtenir leur dossard, les non licenciés devront produire un certificat médical portant mention suivante : **«ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied (ou sport) en compétition»** datant de moins de 1 an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les inscriptions se font en ligne et par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel mis en ligne sur le site.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Inscriptions sur place dans la limite des dossards disponibles (selon protocole sanitaire).

Marcheurs et enfants sans classements : signature du bulletin d'inscription (par représentant légal si mineur)

Article 6– FRAIS D'ENGAGEMENT:

Prix individuel Coureurs : 13 euros jusqu'au 11 novembre et 15 euros après cette date. / Course duo 20€ jusqu'au 11 novembre et 25 euros après cette date.

Prix individuel Marcheurs (le samedi): 9km à 6€ et le 14km à 8€

Prix individuel Enfants : 2 euros sur place, donnant droit à un lot

Le bulletin d'inscription des coureurs, sera accompagné de la copie de licence pour la saison en cours (pour les licenciés) ou à défaut d'un certificat médical valide (pour les non licenciés et athlètes étrangers) valide (cf art 5) adressés à : **Course «La Saga de la Noix», Sylvain Winter, 22 bis Av Joseph Carlin 38470 Vinay.**

Attention : En cas de non-participation, malgré une inscription, les frais vous seront remboursés seulement contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure et qui devra être envoyé **au plus tard le mardi suivant la course** à l'adresse d'envoi des bulletins d'inscriptions.

Article 7 – DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET LISTE D'ATTENTE :

La date limite de réception des bulletins d'inscription par courrier est fixée au 12 novembre. Pour les inscriptions en ligne, jusqu'à l'avant-veille de la course. Ensuite inscription sur place (selon protocole sanitaire).

Article 8 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

TRAIL... Epreuve limitée à 500 coureurs. Le départ sera donné à 9h30 le dimanche 20 novembre 2022 au Grand Séchoir de Vinay et 9h40 pour les enfants (le samedi 19 novembre à 14h00 pour les marcheurs) dans les conditions sanitaires qui seront alors éventuellement en vigueur. Une animation de la course sera assurée durant l'épreuve.

Un ravitaillement - en liquide - sera assuré pendant toute la durée de l'épreuve, en intermédiaire et à l'arrivée : il sera pris à l'endroit prévu à cet effet. Il est conseillé au coureur d'emporter aussi un ravitaillement solide personnel (et boisson) adapté à l'épreuve.

Le coureur respectera la propreté et la tranquillité des sites traversés ainsi que les instructions des signaleurs ; les déchets et gobelets doivent être déposés aux endroits prévus, sous peine de disqualification. Seuls les athlètes (munis de leur dossard dont la cession est interdite) auront accès au départ et aux ravitaillements.

Le service médical sera assuré par un médecin mais aussi par des secouristes qui assureront les soins éventuels. Des signaleurs munis des insignes de leur fonction assureront la sécurité aux carrefours. Les organisateurs pourront demander à tout(e) participant(e), considéré(e) en mauvaise condition physique par le médecin ou les secouristes, de s'arrêter.

Le port du dossard sera obligatoire pour coureurs et marcheurs (devant, sur la poitrine et non plié) durant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification. Les participants sans dossards seront arrêtés.

Article 9 – ACCUEIL HEBERGEMENT :

Remise des dossards (& inscriptions) le samedi (marche & rando) et le dimanche matin (trail) au Grand Séchoir à partir de 7h00 et jusqu'à 1/4h de chaque départ. Ou le samedi après-midi, même lieu. Ils ne seront délivrés que si le dossier d'inscription est complet.

- Le site de départ permet un stationnement limité de véhicules ; un second parking sera ouvert à proximité.
- Un ravitaillement sera prévu après la course ; gratuit et pour tout le monde (dans les conditions sanitaires qui seront alors éventuellement en vigueur).

Article 10 – RECOMPENSES :

La remise des prix se fera au Musée de la Noix à partir de 12h00, après affichage des résultats

sous réserves des conditions sanitaires qui seraient alors éventuellement en vigueur (qui actuellement prévoient seulement les 3 premiers au scratch)

- Les 3 premiers(es) de chaque classement individuel Course (Masculin et Féminin) seront récompensés.
- Les 3 premiers coureurs de chaque catégorie Course (hommes et femmes) seront récompensés **sous réserves des conditions sanitaires**.
- Récompense au club le plus représenté.
- Un lot souvenir sera distribué à chaque participant(e) selon dotation partenaire.

Article 11 – ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance fédérale en conformité avec la charte des courses Running. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Article 12 – DROITS D'IMAGES :

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Article 13 – CNIL: Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 – LITIGES : En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Article 15 : Chaque concurrent, inscrit et participant à l'épreuve, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 16

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 17: La compétition se déroule selon les règlements sportifs de la commission nationale des courses Running de la FFA.

Article 18 : Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées.

Toute l'équipe de la Saga de la Noix à Vinay vous souhaite une très bonne course !!!

Bureau du CMI-VINAY & Comité d'organisation de la course